



Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing

Lettre d'Information OBA de WIEGO

Une newsletter aux organisations de travailleurs informels basées sur leurs adhérents (OBA)

Juillet 2018

Salut chers amis et collègues!

Nous espérons que vous aimerez ce bulletin. Nous aimons recevoir de vos nouvelles! Si vous avez des questions ou des commentaires, ou si vous souhaitez soumettre du contenu pour le prochain bulletin, se il vous plaît écrivez-nous à megan.macleod@wiego.org.

Nous contacter à WIEGO!

Courriel :

Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing (WIEGO) Limited
79 JFK Street #32,
Cambridge, MA 02138 USA

Tel. : 1-617-496-7037

Email : wiego@wiego.org

Web : www.wiego.org

Facebook :

[facebook.com/wiegoglobal](https://www.facebook.com/wiegoglobal)

Twitter : [@wiegoglobal](https://twitter.com/wiegoglobal)

Quoi de neuf à WIEGO?

Cliquer ici pour obtenir un lien vers nos activités et nos événements [récents](#) et à [venir](#) (en anglais)!

CIT : WIEGO et la FITD abordent la violence et le harcèlement dans le monde du travail

Une interview avec Fish Ip et Karin Pape

Lors de la [Conférence internationale du Travail \(CIT\)](#), qui s'est tenue à Genève du 28 mai au 7 juin 2018, les leaders des travailleurs et travailleuses de l'informel ont participé à la discussion normative sur « La violence et le harcèlement dans le monde du travail ».

Parmi les participants figuraient les représentantes de nombreuses organisations dont [StreetNet](#), [HomeNet Asie Sud-Est](#), [ZCIEA Zimbabwe](#), [SINACTRAHO](#), [WIEGO](#), la [Fédération internationale des travailleurs et des travailleuses domestiques \(FITD\)](#) et l'[Association nationale des récupérateurs de Colombie \(ANR\)](#).

Fish Ip, coordonnatrice régionale de la FITD, Asie, et Karin Pape, directrice adjointe du programme Organisation et représentation de WIEGO, ont assisté à l'événement et nous ont donné un compte rendu du déroulement des discussions :

Q : Quels étaient les objectifs de la FITD en prévision des discussions ? Quels étaient les objectifs de WIEGO ?

Fish : Nous avions pour objectif de mousser l'appui en faveur d'une convention, complétée par une recommandation, sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail, en particulier des dispositions sur la protection des travailleurs et des travailleuses domestiques et de l'économie informelle.

Bien entendu, cet instrument de protection devrait couvrir les diverses formes de « lieu de travail », c'est-à-dire les ménages privés, les espaces publics, le temps de repos des travailleurs, l'hébergement que fournissent les intermédiaires (par exemple, les agences d'emploi). En outre, l'instrument devrait mettre en évidence la violence sexiste (par exemple, la protection contre la violence domestique) et reconnaître d'autres formes de discrimination fondées sur la caste, le statut de résidence (migrants) et la personne LGBTQI.

Karin : Pour WIEGO, notre objectif était de faire en sorte que les travailleurs et travailleuses de l'informel, généralement exclus des lois contre le harcèlement et la violence au travail, soient entendus, qu'ils aient voix au chapitre et qu'ils soient inclus dans le champ d'application et la définition d'un instrument de l'OIT, idéalement une convention assortie d'une recommandation.

Q : Quelles étaient les principales préoccupations communes aux intervenantes ?

Karin : La préoccupation principale de WIEGO était de s'assurer que les lieux de travail informels — y compris le ménage privé, dans le cas des travailleurs et travailleuses à domicile et domestiques, ou les espaces publics s'agissant des récupérateurs de matériaux et des vendeurs de rue — étaient reflétés dans la norme. Souvent, les travailleurs et travailleuses de l'informel sont perçus comme la source de violence, rarement comme des victimes. Les employeurs représentés à l'OIT ont dû apprendre au fil des discussions qu'une norme de l'OIT contre la violence sur le lieu de travail va bien au-delà des lieux de travail traditionnels, souvent au-delà de la relation employeur-employé traditionnelle. Certes, les gouvernements sont responsables de la mise en place de lois et de règlements qui élargissent aux travailleurs de l'informel, au niveau de la santé et de la sécurité au travail, la protection des lieux de travail non traditionnels. Toutefois, les gouvernements peuvent aussi être auteurs de violence,

(Suite à la page 2)



Des délégués qui ont pris la parole posent pour une photo à la 107^e CIT. Photo: K. Hughes

La première école de droit pour les travailleurs et travailleuses du secteur informel

Le programme Droit de WIEGO et son programme Organisation et représentation entendent amener le droit administratif au niveau de la rue en offrant à l'intention des travailleurs de l'informel une « école de droit », baptisée « École WIEGO de droit administratif ». Objectif : instruire les travailleurs du secteur informel, dans toute sa diversité, des effets des règlements municipaux et de la manière dont ils peuvent s'en prévaloir pour avoir voix au chapitre dans leur ville.

La toute première « école de droit » s'est tenue du 13 au 16 février 2018, à Johannesburg, en Afrique du Sud. Parmi les participant(e)s figuraient 19 représentants de l'Association des récupérateurs de l'Afrique du Sud (SAWPA) et 23 représentants de l'Association des commerçants informels de l'Afrique du Sud (SAITA).

Les séances, dont une table ronde réunissant deux organisations juridiques — le Centre de ressources juridiques et l'Initiative de droits socio-économiques —, ont porté sur les règlements régissant la vente de rue et la récupération de matériaux, le droit administratif et la négociation avec les autorités.

Interrogés à la fin du programme sur leur sentiment, les travailleuses et travailleurs de l'informel se sont dit très satisfaits. L'un d'entre eux a déclaré : « Le droit administratif va nous aider dans notre lutte... il nous aidera à nous demander si elles [les autorités] étaient raisonnables et conformes à la procédure... nous ne leur permettrons pas d'agir sans nous en donner les raisons. »

D'autres projets d'école de droit sont prévus à l'intention des vendeurs et vendeuses de rue à Mexico, au Mexique, et à Accra, au Ghana.

Pour en apprendre davantage, cliquez [ici](#).

(Suite de la page 1)

non seulement en tant qu'employeurs, mais aussi par l'intermédiaire de leurs organes, comme la police, chargés de l'application de la loi. Il est encore possible d'améliorer le projet d'instrument dans ce sens, lors des discussions de l'année prochaine.

Fish : Il a fallu des jours pour négocier la définition et la portée de la convention et de la recommandation. De temps à autre, les délégués gouvernementaux ont exprimé des préoccupations concernant la terminologie / le champ d'application (par exemple, la violence domestique, la protection pendant le trajet domicile-travail des travailleurs). Nous étions heureux de savoir qu'elles ont été conservées dans le projet d'instrument.

Cela dit, nous avons été déçues de ce que la liste des groupes touchés de manière disproportionnée par la violence et le harcèlement ait été supprimée lors de la négociation au titre du paragraphe 10. Il y avait une forte opposition à la mention de LGBTQI.

Q : Que pensaient les intervenantes de leur participation ? Ont-elles eu le sentiment d'avoir eu un impact ? Ont-elles eu le sentiment d'avoir atteint leurs objectifs ?

Fish : Oui, pour répondre brièvement. En général, nous avons eu le sentiment d'avoir atteint nos objectifs, en particulier en ce qui concerne les formes de l'instrument. Nous avons tendu la main et parlé à autant de représentants gouvernementaux que possible. Nous avons soumis nos propositions d'amendement au porte-parole du groupe des travailleurs et celles-ci ont été reprises. Cependant, nous devons parler davantage en tant que travailleuses, pas seulement en tant que travailleuses domestiques, et nous devons procéder au suivi du processus une fois de retour à notre pays respectif. Par exemple, nous devons continuer à faire pression sur les gouvernements pour que les négociations de l'année prochaine, en 2019, se déroulent aussi bien que nous le souhaitons.

Karin : Le résultat le plus significatif, bien sûr, est que presque tous les gouvernements qui se sont exprimés étaient en faveur d'une convention, complétée par une recommandation, et pas seulement d'une recommandation. Cela veut dire que, l'année prochaine, nous pouvons espérer voir adopter une Convention de l'OIT sur la violence et le harcèlement au travail !

D'une manière générale, il y a des gains et des pertes dans le texte issu de la première ronde de négociations. Ce qui manque encore, à notre avis, c'est la reconnaissance du fait que l'État peut être auteur de violence comme en témoignent les forces policières qui confisquent les biens des vendeurs de rue sans aucun motif légal. Nous y travaillerons dans le courant de l'année prochaine et serons bien préparées en prévision de notre voyage à Genève en 2019.

Ressources complémentaires :

- Lire la « [Plateforme des revendications](#) » de la FTID, dans son intégralité, à la CIT



Les récupératrices à Popayan sont en train de se formaliser pour obtenir une reconnaissance et de meilleurs salaires. Photo: F. Parra

- Regardez Myrtle Witbooi, présidente de la FITD, prendre la parole [ici](#) et [ici](#).
- Écoutez [Zainab de KUDHEIHA Kenya](#) et [Marcelina de CACEH Mexico](#) accorder une [interview](#).
- Écoutez sur la chaîne [YouTube de WIEGO](#) des travailleuses qui ont pris la parole à la CIT.

Reconnaissance des récupérateurs et récupératrices de matériaux en Colombie

Par Federico Parra

En Colombie, les récupérateurs de matériaux, organisés, dirigés par l'Association des recycleurs de Bogotá (ARB), ont été le fer de lance d'une petite révolution : après plus de 20 ans de lutte, ils ont obtenu le droit d'être reconnus et rémunérés en tant que fournisseurs du service public de recyclage. Cet exploit a été réalisé grâce à une stratégie juridique qui a donné lieu à plus de sept jugements rendus par la Cour constitutionnelle de Colombie en faveur des droits des récupérateurs de matériaux.

Cela signifie qu'en plus du revenu tiré du commerce des matières recyclables récupérées des rues, les organisations de récupérateurs, qui répondent à certaines conditions, peuvent se voir rémunérer une deuxième fois, et ce, des deniers publics, pour les services de gestion des déchets. Ce processus a commencé à Bogotá en 2013. Depuis, le défi consiste à mettre ces conditions en accord avec les ordonnances constitutionnelles afin d'en arriver à un processus de formalisation graduel et équilibré des récupérateurs et récupératrices de matériaux.

Avant 2017, cela ne s'est passé qu'à Bogotá. Aujourd'hui, en Colombie, onze municipalités ont à leur service au moins une organisation de récupérateurs à qui elles rémunèrent en tant que prestataire du service public de recyclage. WIEGO a contribué à cette réalisation, directement et indirectement, dans neuf des cas, et entend appuyer l'ANR dans ses efforts d'atteindre le plus grand nombre de municipalités en Colombie, en partant du principe que partout où il y a des récupérateurs de matériaux, ils font partie du service public de gestion des déchets et

(Suite à la page 2)

WIEGO soutient les organisations de travail à domicile au Kenya

Par Edwin Bett

En janvier 2018, 25 personnes de huit organisations membres de la Fédération kenyane pour le commerce alternatif (KEFAT) se sont réunis à Nairobi pour une rencontre de deux jours. Le groupe s'est réuni avec le soutien du programme Organisation et représentation de WIEGO dans le but d'examiner les progrès accomplis depuis la fin du programme FLOW (financement du leadership et des opportunités des femmes), en 2015, et de renforcer la solidarité dans le développement du réseau de travailleurs à domicile.

Les discussions qui ont suivi ont donné aux membres de la KEFAT l'occasion de redynamiser le développement d'un réseau de travailleurs et travailleuses à domicile au Kenya. Cet effort dépendrait du soutien de WIEGO et de la solidarité d'autres réseaux mondiaux engagés dans le soutien du mouvement.

Les participantes ont décidé de s'employer à développer une base de données sur les organisations alliées des travailleurs à domicile, au-delà du réseau du commerce équitable, à repérer les organisations aux vues similaires et les institutions publiques et privées menant des recherches susceptibles de soutenir la collecte et l'analyse de données, et, si des fonds sont disponibles, à organiser un forum national visant à rassembler des représentantes d'organisations de travailleurs à domicile.

(Suite de la page 1)

que sa reconnaissance, sa promotion et sa rémunération par le service de recyclage constituent non seulement un moyen de surmonter les conditions de pauvreté et de précarité mais aussi une voie légitime vers la formalisation.

Une organisation mondiale de travailleurs et travailleuses à domicile d'ici 2019 : perspectives intéressantes

Par Jane Barret

Une organisation mondiale des travailleurs et travailleuses à domicile est à l'horizon ! En mai, les représentantes des organisations régionales de travailleurs et travailleuses à domicile, en Asie du Sud, Asie du Sud-Est, Europe de l'Est et Amérique latine, ainsi qu'une représentante des travailleurs à domicile au Kenya, en Afrique, se sont réunies avec WIEGO, à Stockholm, et ont décidé d'une date de lancement cible de mai 2020.

Après avoir communiqué des rapports détaillés sur le travail des organisations régionales, les participantes à la réunion se sont accordées pour dire qu'une organisation mondiale pourrait aider à renforcer les organisations locales en créant une plateforme et une stratégie communes, en favorisant l'apprentissage et le partage à tous les niveaux, en menant des études de cas de bonnes pratiques, en offrant du soutien technique aux affiliées et en développant des ressources de formation à usage local.

Les représentantes régionales ont également convenu qu'une organisation mondiale constituerait la base de l'unité et de la force collective pour les travailleurs à domicile, de quoi leur permettre d'agir auprès des institutions internationales comme l'OIT, des institutions économiques régionales et des associations patronales mondiales. Dans une autre veine, une organisation mondiale pourrait servir de plateforme à la collecte de fonds auprès des donateurs internationaux, donner de la visibilité au travail à domicile et créer les conditions dans lesquelles les actions de solidarité entre travailleurs de différentes parties du monde seraient encouragées.

Les participantes sont tout aussi conscientes de nombreux défis à venir. Pour commencer, une organisation mondiale de travailleurs et travailleuses à domicile aura besoin de ressources financières substantielles pour financer ses activités, notamment des réunions mondiales, ce qui exigera de solides efforts de collecte de fonds et une distribution équitable des ressources et des activités dans le monde entier. Le plus grand défi envisagé est la nécessité de s'assurer que les structures de l'organisation sont représentatives et responsables et que les activités sont dirigées par les membres de la base.

Après le vote décisif en faveur de la création d'une organisation mondiale, la réunion a convenu de mettre en place un groupe de travail pour piloter le processus. Composé d'une représentante par région et de trois membres de



Des travailleuses à domicile kényanes membres du KEFAT tissent ensemble pendant un atelier.
Photo: WIEGO

l'équipe WIEGO, le groupe de travail a reçu pour mandat de lancer le processus en élaborant un énoncé de vision d'ici fin juin 2018. La prochaine étape consistera à consulter les organisations membres, d'août à novembre, pour savoir quel type de structure serait préférable. Le groupe de travail se réunira régulièrement, virtuellement et en personne au moins une fois, avant la fin avril 2019, date à laquelle il aura rédigé un projet de constitution. Par la suite, ce document sera examiné par les organisations régionales lors des ateliers. D'ici novembre 2019, les organisations de travailleurs à domicile du monde entier devraient être prêtes à donner mandat au comité de travail d'aller de l'avant et de planifier un congrès fondateur. Il est à espérer qu'un tel congrès pourra être organisé en mai 2020.

Pour en savoir plus sur les plans à l'appui d'une organisation mondiale de travailleurs et travailleuses à domicile, communiquez avec Chris Bonner, coordonnatrice du groupe de travail, à l'adresse chris.bonner@wiego.org ou consultez le site web de [WIEGO](http://WIEGO.org).

Voici les représentantes régionales du groupe de travail :

Europe de l'Est : Violeta Zlateva, violetazlateva@gmail.com

Asie du Sud : Firoza Mehortha, mehorthafiroza7@gmail.com

Asie du Sud-Est : Suntaree Saeng Ging, ss.sunny@hotmail.com

Afrique : Edwin Bett, bett@kefat.org

Amérique latine : Patricia Conoman, conomanpatricia@yahoo.es